



Comité des fêtes de Moncayolle

REGLEMENT DU MITIKIL'TRAIL

28 Mars 2026





Article 1 – Organisation

Le Mitikil'Trail est organisé par le **Comité des Fêtes de Moncayolle**, le samedi 28 mars 2026. L'événement est déclaré auprès de la Préfecture et se déroule avec l'autorisation de la Mairie de Moncayolle, de la Mairie de Berrogain-Larruns et de la Mairie de Chéraute sur des chemins communaux et des propriétés privées, dont le passage a été préalablement autorisé.

Article 2 – Les circuits

Le Mitikil'Trail comprend trois circuits :

- Trail 16 km : départ à 9h30
- Trail 8 km : départ à 10h00
- Marche 8 km : départ à 9h00

Les épreuves sont ouvertes à tous les coureurs en bonne condition physique. L'âge minimum requis est de **16 ans** pour le **8 km** et de **18 ans** pour le **16 km**. La marche est ouverte aux mineurs, à condition qu'ils soient accompagnés d'un adulte responsable. Une **autorisation parentale** est obligatoire pour tout mineur participant aux courses chronométrées, en complément du PPS.

Le départ et l'arrivée auront lieu au fronton de Moncayolle. Les parcours empruntent des chemins communaux et des passages privés. Toute dégradation ou intrusion hors du tracé est prohibée. Il est strictement interdit d'emprunter ces parcours en dehors du jour de l'événement, ceux-ci traversant des propriétés privées accessibles uniquement avec l'autorisation exceptionnelle accordée à l'organisation.

Article 3 – Conditions de participation

Chaque participant au trail de 16km ou de 8km devra présenter au moment de l'inscription :

- une licence FFA, FFTRI, FSGT, UFOLEP ou FSCF en cours de validité, autorisant la pratique de la course à pied en compétition ;
- ou pour les non-licenciés, **l'attestation du PPS**. Ce certificat appelé Parcours Prévention Santé remplace le certificat médical. L'attestation du PPS se fait en ligne sur le site : <https://pps.athle.fr/>.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet : <https://pyreneeschrono.fr/inscriptions/>. Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage, le ravitaillement et la couverture secours.



Aucune inscription ne sera remboursée, sauf en cas d'annulation de l'événement par l'organisation.

Article 5 – Sécurité et secours

Le dispositif de sécurité est assuré par les pompiers et les bénévoles du comité. Un médecin sera présent sur site. Les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté et à prévenir le poste de secours le plus proche.

L'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler la course pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques ou de décision préfectorale.

Article 6 – Services

Un espace de consignes sera mis à disposition des participants dans une salle dédiée.

Des douches seront accessibles après les courses.

Article 7 – Environnement

Le Mitikil'Trail s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement :

- Il est strictement interdit de jeter tout déchet sur le parcours.
- Des zones de collecte seront disposées aux ravitaillements et à l'arrivée.

Article 8 – Classement

Les trails de 8 km et 16 km sont chronométrés. Un classement général ainsi que des classements par catégorie seront établis. Aucun classement ne sera établi pour la marche. La publication des résultats sera assurée par Pyrénées Chrono.

Les dossards sont à récupérer la veille, le vendredi 27 février, de 17h à 20 h, ou le matin de l'évènement, à l'école de Moncayolle (à côté du fronton), à partir de 7 h 30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course. Chaque dossard est équipé d'une puce de chronométrage jetable assurant le chronométrage.

Article 9 – Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Chaque participant doit être personnellement assuré pour les dommages corporels qu'il pourrait subir ou causer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant le départ, après l'arrivée ou en cas de non-respect du présent règlement.



Article 10 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser, sans contrepartie, les images ou vidéos prises lors de l'événement, sur tout support de communication (site, presse, réseaux sociaux, etc.).

Article 11 – Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Mitikil'Trail implique tacitement l'acceptation totale du présent règlement.

Contact :

Comité des Fêtes de Moncayolle
64130, Moncayolle,
Adresse mail : comite.moncayolle@gmail.com

Fait à Moncayolle, le 12 novembre 2025

Les Présidentes du Comité des Fêtes : ETCHEGARAY Anaïs et BIBAL Sarah